

Le conseil de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds siège en séance ordinaire ce lundi 6 avril 2020 à 19h30 par téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

MESDAMES : Andréa Gosselin ET Cindy Grenier

MESSIEURS : Alexandre Malette, Marc-André Routhier, René Breton, Roger Cyr sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Assiste également à la séance, par téléconférence : Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière et M. Eric Guay responsable des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance extraordinaire du 24 février 2020
3. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 2 mars 2020.
4. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
5. Adoption des comptes du mois.
6. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
7. Correspondance.
8. Période de questions.
9. Rapport de la MRC.
10. Rapport des conseillers.
11. Rapport du responsable des services techniques.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12. Offre de services-PG Solutions pour un système de sauvegarde des données informatiques.
13. Demande concernant la suspension du calcul des intérêts.
14. Demande à PMA Assurances-modifications aux valeurs de certains emplacements.
15. Adoption du règlement numéro 365 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux municipaux sur la route des Chutes (segments 13 et 14).
16. Demande au MAMH pour l'annulation des soldes résiduels aux règlements d'emprunts nos 286, 302 et 332.
17. TECQ 2019-2023 -nouvelle résolution travaux route 216 Est et route des Érablières.
18. Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000\$ et plus ou les contrats de 2 000\$ et plus totalisant plus de 25 000\$ pour un même contractant.
19. Assurance collective -Addenda au contrat de travail.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. Demande d'aide financière à la Sécurité publique-Tempête de vent du 1^{er} novembre 2019.
21. Offre de Compresseur Beauce Amiante pour le remplacement du compresseur à la caserne incendie.

TRANSPORT

22. Embauche pour la tonte des pelouses et autres travaux d'entretien 2020.
23. Balayage des rues 2020.
24. Abats poussières 2020.
25. Offre de services de Jardinerie F. Fortier Inc.
26. Achat d'un tracteur usagé New Holland modèle T5 115.
27. Équipements de déneigement et voirie - prix.
28. Confirmation des contrats pour les services de contrôle des matériaux -travaux de voirie.

HYGIÈNE DU MILIEU

29. Entente avec le Comptoir familial-dépôt de matériel.
30. Grosses vidanges printemps 2020.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

31. Mandat à Dominic Paradis.
32. Vente aux enchères-ouverture.
33. Développement du Parc Industriel rue des Prés -phase 1.
34. MRC des Appalaches -projet de borne électrique.

LOISIRS ET CULTURE

35. Travaux de remplacement de la porte arrière -salle Amicale.
36. Projet Abri solaire pour le parc de l'école La Passerelle.
37. Fresque géante représentant le territoire de la MRC des Appalaches.
38. Comité jeunesse-Stratégie Jeunesse.
39. Embauche pour la distribution journal Courrier Frontenac-secteur haut du village.
40. Demande à l'AF2R-Distribution d'arbres aux citoyens.

DIVERS

41. Demande d'aide financière de Office habitation des Appalaches (O.H.A.).
42. Appui à Cogeco dans sa demande de subvention auprès du CRTC.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est

97-04-20

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

ADOPTION DES MINUTES DU 24 FÉVRIER 2020

98-04-20

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 février 2020 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

ADOPTION DES MINUTES DU 2 MARS 2020

99-04-20

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2020 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCES-VERBAL.

M. Chabot en fait le suivi.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS.

100-04-20

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén. :	56 641.90\$
Incendie :	31 785.89
Sécurité :	107.00
Voirie :	25 257.30
Hygiène du milieu :	8 353.26
Santé	250.00
Urbanisme :	9 720.81
Loisirs :	7 490.18
Salaires :	11 926.69

TOTAL	151 533.03\$
--------------	---------------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES :

101-04-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

Elle est déposée aux archives pour consultation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

RAPPORT DE LA MRC

M. Chabot a fait le résumé de la séance des maires tenue en mars.

RAPPORT DES CONSEILLERS

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Il a été fait par monsieur Éric Guay responsable des services techniques.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

OFFRE DE SERVICES-PG SOLUTIONS POUR UN SYSTÈME DE SAUVEGARDE DES DONNÉES INFORMATIQUES

ATTENDU l'offre de services numéro 1MSJA50-007165-ED1 du 30 mars 2020 de PG Solutions pour les items suivants :

-Licence Snapshot pour la copie de sécurité=79.25\$ plus les taxes applicables en sus;

-Installation et configuration de la sauvegarde locale= 265\$ plus les taxes applicables en sus;

-Installation surveillance de la copie de sécurité=265\$ plus les taxes applicables en sus;

ATTENDU QUE les frais annuels pour la surveillance de la copie de sécurité sont de 445.00\$ plus les taxes applicables en sus;

102-04-20

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission de PG Solutions pour un système de sauvegarde des données informatiques au montant total de 1 054.25\$ plus les taxes applicables en sus.

DEMANDE CONCERNANT LA SUSPENSION DU CALCUL DES INTÉRÊTS

103-04-20

Proposé par MME Cindy Grenier et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le taux d'intérêt pour les arriérages de taxes prévu à la résolution R230-11-19 de la résolution soit modifié et remplacé par un taux fixé à « 0 % » jusqu'au 1 er octobre 2020.

La présente résolution a effet depuis le 1 avril 2020.

DEMANDE À PMA ASSURANCES-MODIFICATIONS AUX VALEURS DE CERTAINS EMPLACEMENTS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a révisé l'ensemble des bâtiments de la police d'assurance en vigueur (MMQP-03-031140.4) et qu'elle désire faire les changements suivants :

Diminution du montant des assurance pour l'emplacement suivant :

-Emplacement no 1 (355, rue principale) = bâtiment = 250 000\$ + contenu = 20 000\$.

Retirer de la police d'assurance des emplacements suivants :

-Emplacement no 7

-Emplacement no 9

-Emplacement no 10

-Emplacement no 11

104-04-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité demande à PMA Assurances Inc. de faire les ajustements nécessaires à la police d'assurance en vigueur et que la liste révisée des bâtiments pour assurances 2020-2021 lui soit acheminée.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 365 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LA ROUTE DES CHUTES (SEGMENTS 13 ET 14).

105-04-20

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 365 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux municipaux sur la route des Chutes (segments 13 et 14) un emprunt de 1,884,034\$.

DEMANDE AU MAMH POUR L'ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NOS 286, 302 ET 332.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

106-04-20

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds informe le ministère des Affaires municipales et de l'habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe

Que la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

TECQ 2019-2023 -NOUVELLE RÉOLUTION TRAVAUX ROUTE 216 EST ET ROUTE DES ÉRABLIÈRES

107-04-20

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$ ET PLUS OU LES CONTRATS DE 2 000\$ ET PLUS TOTALISANT PLUS DE 25 000\$ POUR UN MÊME CONTRACTANT.

Comme le prévoit l'article 961.4 du Code municipal du Québec, madame Sonia Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose au conseil municipal, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passée au cours du dernier exercice financier complet (1 janvier au 31 décembre 2019) avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$. Cette liste est diffusée sur le site « WEB » de la Municipalité.

ASSURANCE COLLECTIVE -ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL

108-04-20

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le maire soit autorisé, et il l'est par les présentes, à signer l'addenda numéro 1 au contrat de travail en vigueur de la directrice générale de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds afin d'y prévoir son adhésion à l'assurance collective à compter du 1 mai 2020.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE- TEMPÊTE DE VENT DU 1 NOVEMBRE 2019

ATTENDU le programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistre réels ou imminents -DÉCRET NO 403-2019;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide de préparation pour le constat de dommages et qu'elle s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

109-04-20

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une demande financière portant le numéro 25944 soit transférée au Ministère de la Sécurité publique pour les dommages encourus lors de la tempête de vent du 1 novembre 2019.

OFFRE DE COMPRESSEUR BEAUCE AMIANTE POUR LE REMPACEMENT DU COMPRESSEUR À LA CASERNE INCENDIE.

110-04-20

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité achète l'équipement suivant auprès de Compresseurs Beauce Amiante pour le service incendie et la voirie de la municipalité :

Compresseur Nortech Supply, 3 cylindres 1 stage
Moteur électrique 5 HP 230 volt 1 Phase
Réservoir 60 gallons vertical
Pression d'opération 90 psi à 125 psi
18,5 Cfm@100psi

Le tout selon la soumission du 7 mars 2020. Le coût total est de 1500\$ plus les taxes en sus. Les frais seront partagés selon 50% pour le service incendie et 50% pour la voirie.

TRANSPORT

EMBAUCHE POUR LA TONTE DES PELOUSES ET AUTRES TRAVAUX D'ENTRETIEN 2020

111-04-20

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Philippe Bolduc soit engagé pour les travaux de la tonte de pelouses et divers travaux au tarif² horaire fixé par le conseil municipal :

² Un document renferme le salaires horaire et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

BALAYAGE DES RUES 2020.

112-04-20

ATTENDU la réception du prix suivant pour le balayage des rues et des cours municipales pour la saison estivale 2020 :

- **Les transports Maggy Beaudet** : 115.00 \$/hre plus transport à 125 \$ (Les taxes sont en sus).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MME Cindy Grenier et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat soit confié à Les Transports Maggy Beaudet

ABATS POUSSIÈRES 2020.

113-04-20

ATTENDU la réception du prix suivant pour l'achat d'abat-poussière pour la saison estivale 2020;

ATTENDU QUE le fournisseur est :

- **Transport Adrien Roy et Filles inc** : chlorure de calcium liquide 35 % : 0.36 \$/ litre

(Les taxes sont en sus pour ce fournisseur).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'achat soit fait auprès de Transport Adrien Roy et Filles Inc. pour une dépense maximale de 12 500 \$.

OFFRE DE SERVICES DE JARDINERIE F. FORTIER INC.

114-04-20

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission #480 de Jardinerie F. Fortier Inc. de Princeville au montant de 2052.00\$ plus les taxes pour la fourniture des fleurs pour 33 jardinières de 18 pouces ; les fleurs pour 8 pots de 21 pouces et les frais de livraison à la municipalité.

ACHAT D'UN TRACTEUR USAGÉ NEW HOLLAND MODÈLE T5 115

ATTENDU QUE le règlement no 348 en vigueur portant sur la gestion contractuelle de la municipalité lui permet de conclure un contrat de gré à gré compte tenu que la dépense prévue est inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

ATTENDU QU'UN dépôt de 7 290\$ a été fait le 12 mars 2020 afin de réserver le tracteur auprès de Équipements Beauséne;

115-04-20

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité achète l'équipement suivant auprès de Équipements Beauséne Inc. pour les travaux de voirie de la municipalité pour un montant total de 72 000\$:

Tracteur New Holland modèle T5 115 de l'année 2014

- Numéro de série : ZEJJ02102
- 920 heures au compteur
- chargeur frontal
- 3 sorties hydrauliques
- Aucune garantie
- Gyrophare
- Système de climatisation et chauffage

Que la municipalité utilise une somme de 72 000\$ à même son surplus cumulé pour couvrir la dépense en lien avec cet achat.

ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET DE VOIRIE-PRIX

116-04-20

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité achète un ensemble neuf de fourche d'une largeur de 48 pouces ainsi qu'une grappe hydraulique neuve d'une largeur de neuf (9) pieds pour les travaux de voirie aux plus bas prix possibles.

Le coût estimé de la dépense totale est de 8 000\$ incluant les taxes et celle-ci est prévue au budget courant de la municipalité.

CONFIRMATION DES CONTRATS POUR LES SERVICES DE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - TRAVAUX DE VOIRIE

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix auprès de trois entreprises compétentes pour réaliser les services de contrôle des matériaux dans le cadre de différents segments de travaux de voirie à réaliser très prochainement ;

ATTENDU QUE le règlement de gestion contractuelle de la municipalité numéro 348 permet notamment à la municipalité de conclure tout contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique (101 100\$);

ATTENDU QUE la municipalité a reçu pour chacun des segments de travaux de voirie à réaliser, les prix suivants :

SEGMENT #13

Groupe ABS : 22 523.60\$ incluant les taxes
Englobe : 14 164.53\$ incluant les taxes

SEGMENT #14

Groupe ABS : 19 218.07\$ incluant les taxes
Englobe : 11 648.65\$ incluant les taxes

ROUTE 216 EST

Groupe ABS : 12 612.76\$ incluant les taxes
Englobe : 7 502.75\$ incluant les taxes

ROUTE DES ÉRABLIÈRES

Groupe ABS : 6 013.19\$ incluant les taxes
Englobe : 3 874.43\$ incluant les taxes

ATTENDU QUE la municipalité est satisfaite des prix proposés par Englobe en fonction des quantités estimées pour réaliser les tests requis et que les propositions s'avèrent les moins chères pour chacun des 4 segments ;

ATTENDU QUE la municipalité peut en conséquence accorder de gré à gré et en seul contrat les services de contrôle des matériaux de ces 4 segments;

117-04-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte les quatre (4) prix proposés par Englobe pour un total de 37 190.36\$ incluant les taxes sous réserve des quantités réelles des tests à réaliser.

Que la présente résolution confirme le contrat à Englobe pour les 4 segments demandés.

Ces frais sont admissibles aux programmes d'aides financières TECQ-2018-2023 et Redressement des infrastructures routières (RIRL) du Ministère des Transports.

HYGIÈNE DU MILIEU

ENTENTE AVEC LE COMPTOIR FAMILIAL-DÉPÔT DE MATÉRIEL.

118-04-20

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité permette aux citoyens de venir déposer des marchandises en bonnes conditions qui ne se servent plus (exemple : vêtements, chaussures, vaisselles, jouets, articles de sports, appareils

électroniques) au garage municipal le 3 juin prochain afin que le Comptoir familial de Thetford Mines puisse venir récupérer la marchandise.

QUE l'offre aux citoyens soit annoncée dans le journal les Échos de Leeds lorsque l'état d'urgence sanitaire sera terminé.

GROSSES VIDANGES PRINTEMPS 2020.

119-04-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la collecte des grosses vidanges se fasse par Services sanitaires Denis Fortier au tarif de 185.00\$ de l'heure le 19 juin prochain ou lorsque l'état d'urgence sanitaire sera terminé.

QUE les gros rebuts soient transportés au centre de tri de Services Sanitaires Denis Fortier au coût de 103.42 \$ plus les taxes par tonne.

QUE seuls les objets prévus dans l'annonce des Échos de Leeds, éditions de mai et juin, seront recueillis.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

MANDAT À DOMINIC PARADIS.

120-04-20

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la nomination de monsieur Dominic Paradis à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement soit renouvelée selon les mêmes conditions pour une période de 1 an à compter du 16 mai 2020.

VENTE AUX ENCHÈRES-OUVERTURE D'UNE PÉRIODE

Ce point sera discuté ultérieurement

DÉVELOPPEMENT DU PARC INDUSTRIEL RUE DES PRÉS - PHASE 1

Ce point sera discuté ultérieurement

MRC DES APPALACHES -PROJET DE BORNE ÉLECTRIQUE

Considérant que la MRC des Appalaches recherche un endroit stratégique pour installer une borne électrique sur notre territoire qui répondra aux critères suivants pour le choix de l'emplacement :

- Accès public et gratuit
- Proximité de toilettes et d'un service de restauration (idéalement ouverts 7 jours sur 7 et 16 heures/jour)
- Si un terrain municipal ne peut répondre aux critères précédents, la borne et son installation peuvent être offertes gratuitement à un commerce répondant au plus grand nombre de ces critères.
- Cette solution peut être avantageuse à la fois pour la municipalité, qui n'aura pas à faire l'entretien ni la surveillance de la borne, et pour le commerce, pour qui la borne attirera de nouveaux clients pour une infime dépense à chaque recharge (maximum de 0,80 \$/heure d'utilisation).

121-04-20

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par MME Andrée Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte l'offre de la MRC des Appalaches pour l'installation d'une borne électrique à l'hôtel de ville de la municipalité (405, rue principale).

Que le maire et/ ou la directrice générale de la municipalité soient autorisés à signer le protocole d'entente s'il y a lieu avec les partenaires du projet.

LOISIRS ET CULTURE

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA PORTE ARRIÈRE - SALLE AMICALE

Ce point sera discuté ultérieurement

PROJET ABRI SOLAIRE POUR LE PARC DE L'ÉCOLE LA PASSERELLE

Ce point sera discuté ultérieurement

FRESQUE GÉANTE REPRÉSENTANT LE TERRITOIRE DE LA MRC DES APPALACHES

La date prévue pour la tenue de l'activité est le mardi 16 juin mais celle-ci pourrait être reportée selon l'état d'urgence sanitaire de la Santé publique du Québec.

COMITÉ JEUNESSE-STRATÉGIE JEUNESSE

ATTENDU la mise en place du projet de consultation publique « Stratégie jeunesse en milieu municipal 2020 » sur tout le territoire de la MRC des Appalaches pour les jeunes de 15 à 29 ans ;

ATTENDU l'importance pour les municipalités de soutenir cette initiative pour en maximiser ses retombées;

ATTENDU la volonté de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds d'encourager l'implication citoyenne chez ses jeunes;

ATTENDU que cette démarche de consultation permettra de mieux connaître les besoins, les enjeux et les attentes des jeunes pour le développement futur de la municipalité et de la région;

EN CONSÉQUENCE;

122-04-2020

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC-ANDRÉ ROUTHIER, APPUYÉ PAR M. ROGER CYR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE Monsieur Hugo Turmel soit délégué par la municipalité pour participer aux travaux du comité jeunesse qui sera mis en place dans le cadre du projet « Stratégie jeunesse en milieu municipal 2020 ».

EMBAUCHE POUR LA DISTRIBUTION JOURNAL COURRIER FRONTENAC-SECTEUR HAUT DU VILLAGE

123-04-2020

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andrée Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Jacob Payeur résidant au 23 route 271 sud soit engagé pour la distribution du journal Courrier Frontenac selon le taux hebdomadaire fixé par le conseil municipal.

DISTRIBUTION D'ARBRES

L'Association forestières des 2 rives donnent gratuitement, sur commande, des arbres. On se doit d'aller les chercher les 21 ou 22 mai à St-Georges.

124-04-2020

Proposé par MME Cindy Grenier et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les employés sont autorisés à aller chercher les arbres et les distribués à l'école et à un autre endroit à déterminer.

DIVERS

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'OFFICE HABITATION DES APPALACHES (O.H.A.)

125-04-2020

Proposé par M Roger Cyr et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte les budgets amendés de l'office d'habitation des Appalaches pour l'année 2019 qui prévoient une contribution de l'ensemble des municipalités participantes de 103 890\$ et dont la part de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds est de 4 667\$ pour le parc immobilier situé sur son territoire.

QUE le budget de l'année 2020 de l'office d'habitation des Appalaches qui prévoit une contribution pour l'ensemble des municipalités participantes de 66 339\$ et dont la part de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds est de 2457 \$ pour le parc immobilier situé sur son territoire soit accepté.

APPUI À COGECO DANS SA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CRTC

ATTENDU QUE la situation actuelle reliée à la COVID-19 force plus que jamais les gens à appliquer la distanciation physique entraînant ainsi l'utilisation accrue des services Internet.

ATTENDU QU'IL est primordial que tous les citoyens puissent bénéficier d'un accès aux services Internet haute vitesse (aussi appelé « Internet large bande») afin que tous puissent communiquer avec leur proche, se tenir informé, étudier, se divertir et faire des rencontres virtuelles;

ATTENDU QUE Cogeco Connexion est déjà présent sur une partie du territoire de la MRC des Appalaches, et travaille activement au développement des autres secteurs mal ou non desservis pour l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a déjà appuyé Cogeco Connexion dans sa demande au programme de subventions *Québec Haut Débit* en décembre dernier, signalant par ailleurs qu'elle est d'avis que l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour tous les citoyens;

ATTENDU QUE Cogeco Connexion a reçu l'appui du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour son projet déposé à *Québec Haut Débit* et que le ministère incite Cogeco Connexion à déposer son projet au *Fonds pour large bande* du CRTC;

ATTENDU QUE Cogeco Connexion déposera son projet de déploiement pour la MRC des Appalaches au programme du CRTC au plus tard le 30 avril 2020;

126-04-2020

Proposé par M René Breton et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds salue les intentions de Cogeco Connexion à étendre son réseau à large bande dans notre municipalité et dans notre région.

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds appuie ainsi les démarches actuelles de Cogeco Connexion et considère fortement utiliser les services

Internet haute vitesse, lorsque disponibles, au bénéfice de la Municipalité et de tous les concitoyens.

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds encourage fortement le CRTC et les gouvernements du Canada et du Québec à considérer le projet déposé par Cogeco Connexion afin que tous les membres de notre collectivité puissent pleinement contribuer au développement social et économique de notre communauté.

LEVÉE DE LA SÉANCE

127-04-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h30.

Philippe Chabot
Maire

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Philippe Chabot, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Chabot
Maire

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière